



---

**POLITIQUE**

---

**OBJET : Politique de l'internationalisation**

**COTE : DG 2021-02**

**APPROUVÉE PAR : Le conseil d'administration**

**EN VIGUEUR LE : 18 octobre 2021**

**RESPONSABLE DE L'APPLICATION : La Direction générale**

---

Adoptée par le C. A. le 18 octobre 2021  
En vigueur le 18 octobre 2021

## **TABLE DES MATIÈRES**

1. PRÉAMBULE .....	2
2. DÉFINITIONS .....	4
3. OBJECTIFS .....	6
4. CHAMPS D'APPLICATION .....	7
5. PRINCIPES GÉNÉRAUX .....	7
6. RÔLES ET RESPONSABILITÉS.....	8

## 1. **PRÉAMBULE**

La présente politique établit les balises de l'internationalisation de l'établissement dans le prolongement du Plan stratégique du Cégep. L'établissement souligne par cette politique son engagement envers tous les membres de la communauté collégiale de même que sa volonté de promouvoir et de soutenir les activités permettant de s'inscrire dans un continuum d'internationalisation.

Le Cégep de Jonquière retient la définition suivante de l'internationalisation :

Intégration des dimensions internationales et interculturelles dans les différentes fonctions et actions de l'établissement, dans tous les aspects organisationnels, dans l'objet et la fourniture de service d'enseignement, et de la part de tous les membres de la communauté collégiale.

### **Contexte**

La vision du Cégep concernant l'internationalisation rejoint celles plus larges des gouvernements canadiens et québécois. Par exemple, la Déclaration de l'internationalisation pour les établissements canadiens du Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) souligne que l'internationalisation de l'éducation est un moyen vital d'atteindre l'intervention civique, la justice sociale et la responsabilité sociale à l'échelle mondiale. Elle vise à offrir la plus grande qualité d'expérience d'apprentissage pour les étudiants. Il s'agit d'une politique globale et généralisée qui couvre tous les aspects du travail et toute la gamme des objectifs et des actions de l'établissement : cursus, programmes, apprentissage, mobilité, formation linguistique, recherche et innovation, projets et services communautaires, de même que le développement économique local. Le processus doit être bénéfique à l'ensemble de la communauté collégiale et faire intervenir tous ses membres. La contribution des étudiants internationaux doit être reconnue comme étant un enrichissement à la vie de l'établissement et à la vie pédagogique, tout en favorisant la durabilité financière des établissements<sup>1</sup>.

Dans sa politique internationale du Québec (2017), le ministère des Relations internationales et de la Francophonie abonde dans le même sens que le BCEI concernant les bénéfices de l'internationalisation de l'éducation. La présence des étudiants internationaux entraîne des bénéfices importants en favorisant la vitalité et le maintien d'une offre de formation variée dans les établissements. Le recrutement étudiant et la mobilité de la communauté collégiale permettent notamment de développer un réseau informel d'ambassadeurs qui alimentent la notoriété internationale. Par ailleurs, l'expérience des étudiants internationaux et des étudiants en mobilité sont des occasions de réaliser des séjours d'études ou de stages qui enrichissent les individus tant sur les plans personnel que professionnel et participent au rayonnement international du Québec<sup>2</sup>.

- 
1. Bureau de coopération interuniversitaire, Déclaration des principes d'internationalisation pour les établissements d'enseignement canadiens, en ligne en 2016, récupéré : <https://cbie.ca/wp-content/uploads/2016/06/Internationalization-Principles-for-Canadian-Institutions-FR.pdf>
  2. Ministère des Relations internationales et de la Francophonie, 2017, Le Québec dans le monde, s'investir, agir, prospérer, récupéré : Francophonie, M. d. (2017). *Le Québec dans le monde, s'investir, agir, prospérer*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/relations-internationales/publications-adm/politiques/PO-politique-internationale-du-Quebec-MRIF.pdf?1602012284>

## **L'engagement du Cégep de Jonquière dans l'internationalisation de l'établissement**

L'établissement entame une étape supplémentaire dans l'internationalisation afin d'harmoniser, de structurer, de favoriser, de positionner, d'orienter et de développer ses activités internationales. Déjà très actif, le Cégep s'est démarqué jusqu'à présent dans les différents volets internationaux, nous pouvons souligner :

1. La mobilité étudiante et enseignante fait partie des gènes du Cégep. Chaque année, des enseignants participent à des rencontres internationales, ou accompagnent des étudiants lors des stages pédagogiques ou interculturels de groupe. Les étudiants disposent d'occasions uniques pour explorer le monde et développer leurs compétences personnelles et professionnelles.
2. Nous devons aux enseignants l'initiative de nombreux projets de mobilité étudiante, enseignante et d'échanges d'expertises.
3. Le recrutement étudiant contribue au rayonnement et au dynamisme du Cégep. Il s'est avéré être au fil des années une opération primordiale pour le maintien des programmes en faible croissance et un enrichissement culturel pour l'ensemble de la communauté.
4. Afin de mettre en place les diverses facettes de l'international, des membres du personnel ont développé des expertises dans la conduite des affaires internationales. Le Cégep compte sur du personnel spécialisé dans le recrutement étudiant, le recrutement du personnel, dans la gestion de la mobilité étudiante et du personnel, dans la gestion des projets internationaux et sur un Comité d'activités sociales des étudiants internationaux (CASEI).
5. La mise en place du comité CASEI permet aux étudiants internationaux d'être accueillis, soutenus et informés sur de nombreux aspects de leur vie à Saguenay. La mise en place d'activités interculturelles et la présence de ces étudiants participent à la richesse de la communauté collégiale et locale.
6. Par ailleurs, le Centre linguistique du Cégep fournit depuis près de 50 ans les services de formation linguistique. Il a accueilli des milliers d'étudiants provenant de divers pays, souhaitant améliorer leurs compétences en français langue seconde. L'école de langue est constituée d'une équipe d'enseignants spécialisés et de professionnels. Elle développe des formations de qualité et propose l'accueil et l'encadrement qui font aujourd'hui sa renommée.
7. Le Cégep est actif dans l'exportation du savoir-faire, dans les projets de coopération et de développement internationaux auprès de communautés d'Afrique et d'Amérique. Plusieurs professionnels et enseignants ont participé à ces différents projets, accroissant l'expertise de notre personnel, tout en développant les compétences de nos partenaires étrangers.
8. Les centres de recherche participent aux grands rassemblements scientifiques, rendent compte et partagent les résultats de leurs recherches hors du Québec depuis plus d'une trentaine d'années.
9. De plus, le Cégep mise sur un groupe de travail spécifique pour assurer la planification, la coordination, le développement, la supervision et la mise en œuvre de l'internationalisation de l'établissement dans tous ses aspects organisationnels et opérationnels.

L'établissement a surpassé le développement initial d'internationalisation. Il se situe à un moment charnière de son évolution où tous les services et les organisations uniront leurs efforts pour développer une offre de service conséquente avec sa vision internationale. La politique de l'internationalisation se situe dans cette volonté d'harmoniser et de renforcer ses actions dans le domaine.

## 2. **DÉFINITIONS**

### **Double diplomation**

Permet à l'étudiant, à la suite de sa formation initiale, de poursuivre ses études dans un autre établissement et de compléter un diplôme d'études collégiales d'une durée inférieure à celle du programme initial.

### **Équité**

Est le principe qui permet d'appliquer la généralité de la loi à la singularité des situations concrètes et qui vise à instaurer une égalité de droit, en tenant compte des inégalités de fait<sup>3</sup>.

### **Équivalences**

Les étudiants internationaux peuvent se prévaloir de la possibilité de faire reconnaître certaines compétences acquises dans leur formation antérieure à l'étranger. Ces équivalences peuvent être reconnues par le Service régional des admissions ou les responsables des affaires internationales du Cégep.

### **Exportation du savoir-faire**

L'exportation du savoir-faire (ESF) renvoie aux activités de partage d'expertises et de services éducatifs, incluant l'appui institutionnel, le renforcement des capacités, la délocalisation des programmes et la coopération internationale réalisées par le Cégep auprès de partenaires étrangers<sup>4</sup>.

### **Inclusion**

Alors que dans une perspective d'intégration, les efforts proviennent du côté des individus, l'approche inclusive considère que c'est prioritairement au milieu de s'adapter pour prendre en compte la diversité. L'inclusion considère la dimension sociale et non pas seulement individuelle. Elle met l'accent sur le fonctionnement scolaire et sur les conditions pédagogiques à instaurer pour réduire les obstacles aux apprentissages<sup>5</sup>. Dans une démarche inclusive, on se soucie que tout acteur de l'école dispose du soutien nécessaire pour y trouver sa place. Cette approche nécessite un engagement de la communauté scolaire dans son entier, voire de la communauté dans laquelle s'inscrit l'école<sup>6</sup>. L'éducation inclusive se préoccupe de tous les individus, en portant un intérêt particulier à ceux qui traditionnellement n'ont pas d'opportunité comme les personnes à besoins particuliers, avec

- 
3. André Comte-Sponville, Dictionnaire philosophique, Presses universitaires de France, 2013, 1120 p. (ISBN 978-2-13-062779-1, lire en ligne [archive]), p. 325
  4. Fédération des Cégeps, Portrait des activités internationales, récupéré le 31 août 2021, <https://fedegeps.ca/portrait-activites-internationales-2020/exportation-du-savoir-faire/>
  5. PLAISANCE, Éric, BELMONT, Brigitte, VÉRILLON, Alette, SCHNEIDER, Cornélia, Intégration ou inclusion, Nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, 2007/1, no 37, pp. 159-164
  6. CURCHOD-RUEDI et al, De l'intégration à l'inclusion scolaire : implication des enseignants et importance du soutien social, Alter, volume 7, issue 2, avril-juin 2013, pp. 135-147

incapacités, ou appartenant à des minorités ethniques ou linguistiques, entre autres<sup>7</sup>. Il s'agit d'un effort collectif visant le bien-être collectif.

### **Intégration**

Consiste en un effort d'adaptation à long terme de la personne à la société d'accueil. Elle implique l'acceptation d'un groupe minoritaire au sein d'un groupe majoritaire<sup>8</sup>. Revient à maîtriser la langue, ressentir un sentiment d'appartenance, sans déranger la majorité<sup>9</sup>.

### **Interculturel**

Terme qualifiant les interactions et les interrelations qui se produisent lorsque des individus de culture différente entrent en contact ainsi que l'ensemble des changements et des transformations qui en résultent. Les compétences interculturelles désignent l'aptitude à naviguer habilement parmi des milieux complexes, marqués par la diversité croissante des peuples, des cultures et des modes de vie, autrement dit l'aptitude à jouer son rôle de manière efficace et appropriée dans les interactions avec les autres, différents par la langue et la culture (Fantini & Tirmizi, 2006). Il s'agit d'un savoir-agir dans les interactions quotidiennes (non-verbal, langue, liens de confiance, comportements, etc.).

### **Mobilité étudiante**

Déplacement dans un établissement hôte pour suivre une formation d'une durée moindre que celle prévue dans le programme habituel. Les mobilités sont le fruit de coopération entre établissements.

### **Mobilité entrante**

Étudiant international qui réalise au Cégep une formation d'une durée inférieure à celle du programme initial.

### **Mobilité sortante**

Étudiant du Cégep qui réalise une session d'études dans un établissement partenaire. Ce type de mobilité concerne aussi les déplacements d'étudiants pour les raisons suivantes : stage professionnel, séjour pédagogique, séjour interculturel ou autre.

### **Mobilité enseignante ou du personnel**

Déplacement pour une durée inférieure à un an d'un membre du personnel pour échanger sur les pratiques pédagogiques ou professionnelles avec des membres d'un établissement partenaire.

### **Ouverture**

Attitude d'écoute sans jugement, du respect et de l'acceptation des différences, d'une compréhension basée sur une formation internationale et interculturelle.

- 
7. THOMAZET, Serge, De l'intégration à l'inclusion. Une nouvelle étape dans l'ouverture de l'école aux différences, *le Français aujourd'hui*, 2006/1, no. 152, pp 19-27
  8. LUZICA, René, SEGRETAIN, Arnaud, L'Éducation des élèves roms en Slovaquie : entre ségrégation, assimilation, intégration et inclusion, *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, p. 91-101
  9. BARETTE, Christian, GAUDET, Edithe, LEMAY, Denise, *Guide de communication interculturelle*, 1996, 2<sup>e</sup> édition, 188 p.

## **Partenaire**

Établissement scolaire ou de formation spécialisée, avec qui le Cégep a signé un protocole d'entente, une lettre de partenariat ou simplement qui partage des activités ponctuelles communes.

La mobilité peut mener à une reconnaissance de formation de courte durée (une session ou plus) par l'établissement partenaire. L'étudiant réintègre sa formation à l'établissement d'origine. Par cette entente, les étudiants internationaux sont exemptés de tous frais de scolarité.

Les montants alloués aux étudiants internationaux en mobilité sont déboursés par le gouvernement de la même manière que pour les étudiants québécois. En échange, le gouvernement s'attend à une réciprocité des échanges.

## **Recrutement étudiant**

Démarches actives pour promouvoir les programmes offerts au Cégep et accueillir des étudiants internationaux.

## **Valeurs communes de la société québécoise**

Comme stipulé dans le document de référence du Gouvernement du Québec sur les valeurs communes de la société québécoise, le Québec se définit comme une société d'expression française, libre, démocratique et pluraliste basée sur la primauté du droit. L'État québécois et ses institutions sont laïques et ses établissements scolaires non-confessionnels. Les femmes et les hommes y sont égaux et ont les mêmes droits qu'ils exercent dans le respect d'autrui et en vue du bien-être général<sup>10</sup>.

## **3. OBJECTIFS**

### **3.1 Objectifs généraux**

#### **3.1.1 Favoriser le vivre ensemble, l'ouverture sur le monde et le rendre perceptible pour l'ensemble de la communauté collégiale.**

L'ouverture sur le monde permet à une communauté d'échanger dans un climat de compréhension mutuelle. La construction d'une telle ouverture se fait progressivement et doit se poursuivre indéfiniment. Les nouveaux étudiants et les nouveaux membres du personnel doivent être conscientisés et formés à cette valeur importante pour le Cégep.

#### **3.1.2 Rendre enrichissante et stimulante l'expérience de l'international autant pour les membres issus de l'international que pour les membres de la communauté hôte.**

Le Cégep est un établissement d'enseignement supérieur qui valorise la qualité de ses formations et aussi de son milieu de vie. L'un ne va pas sans l'autre pour représenter les valeurs concernant l'accueil, l'inclusion et les expériences qui

---

10. Cégep de Sherbrooke, Politique de l'internationalisation de l'éducation, récupéré le 4 mai 2021, [https://www.cegepsherbrooke.qc.ca/sites/default/files/stories/communic/publications/politiques/internationalisation\\_education.pdf](https://www.cegepsherbrooke.qc.ca/sites/default/files/stories/communic/publications/politiques/internationalisation_education.pdf)

façonneront la vie personnelle et professionnelle du jeune et de tous les membres du personnel.

- 3.1.3** Concerter et mobiliser l'ensemble des ressources mises à la disposition du Cégep afin de rendre efficaces le recrutement, la mobilité, l'exportation du savoir-faire et tous les domaines connexes.

C'est à partir d'une vision et d'objectifs communs que l'ensemble de la communauté sera en mesure de se mobiliser pour un même objectif d'internationalisation institutionnelle. C'est en partageant les mêmes valeurs d'équité, d'échange et de justice que l'ensemble de la communauté s'épanouira et se mobilisera pour faire avancer ces valeurs qui nous tiennent à cœur.

- 3.1.4** Contribuer à la vitalité du Cégep et des programmes d'études.

Le contexte démographique régional de dénatalité et de manque de main-d'œuvre dans les entreprises rend l'établissement déterminé à soutenir la diversité de sa carte de programmes et à favoriser l'inscription des étudiants dans chacune de ses familles de formation. Les activités de recherche et de transfert d'expertises participent au rayonnement du Cégep et à sa reconnaissance comme étant un établissement de qualité.

#### **4. CHAMPS D'APPLICATION**

La présente politique s'applique à tous les membres du personnel (employés de soutien, enseignants, professionnels et gestionnaires) et toute la communauté étudiante dans le cadre des activités et des projets internationaux du Cégep.

#### **5. PRINCIPES GÉNÉRAUX**

Le Cégep reconnaît l'internationalisation comme une démarche basée sur les valeurs d'équité, d'inclusion, de collaboration et d'ouverture. Le Cégep croit aussi à l'importance de soutenir chez les étudiants et les membres du personnel le développement d'attitudes inclusives, l'engagement éthique et la justice économique.

La présente politique vise à proposer un milieu de vie enrichissant, dynamique, inclusif et respectueux de la diversité humaine.

Par cette politique, le Cégep souhaite mettre de l'avant ses forces internationales, renforcer ses acquis et améliorer l'internationalisation dans tous les aspects de la vie collégiale.

La politique est partie prenante des orientations du plan stratégique du Cégep qui souligne entre autres l'importance de la valeur d'ouverture aux autres et à la diversité.

La politique s'appuie sur les principes d'internationalisation suivants :

- S'appuyer sur l'expertise et l'expérience développées au Cégep.
- Favoriser la collaboration entre toutes les instances.
- S'inspirer de ce qui se fait ailleurs et innover.

- Tendre vers une plus grande compréhension mutuelle.
- Soutenir le développement d'attitudes inclusives.
- Proposer un milieu de vie dynamique et inclusif.

## **6. RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

La Direction générale du Cégep est responsable de l'application, de la diffusion et de l'évaluation de la politique relative à l'internationalisation de l'établissement. La mise en œuvre de la politique relève de la responsabilité partagée de l'ensemble des instances du Cégep, en fonction de leur mandat respectif. La Direction générale confie les responsabilités suivantes à :

### **La Direction des études**

S'assure de la mise en œuvre de l'internationalisation des programmes.

### **La Direction la formation continue et des affaires internationales**

Est responsable de la gestion de l'école de langue, de l'exportation du savoir-faire, du recrutement des étudiants dans les attestations d'études collégiales (AEC) et de la délocalisation des programmes d'AEC. Elle fait le lien entre les activités de la formation continue et de la formation régulière, permettant le partage d'informations et d'initiatives internationales.

### **La Direction des affaires étudiantes et communautaires**

Est responsable de l'accueil et de l'animation des étudiants internationaux de même que du soutien à l'inclusion dans la communauté collégiale.

### **Les départements**

Soutiennent les initiatives d'internationalisation de la part de ses membres et encouragent les bonnes pratiques d'inclusion dans l'enseignement dans une approche interculturelle.

### **La Direction des services administratifs et techniques**

Assure le suivi administratif et le respect des normes comptables pour l'ensemble des projets en collaboration avec les directions, les départements et les services concernés.

### **La Direction des ressources humaines**

Encourage le recrutement de ressources issues des communautés ethniques et internationales. Elle soutient des activités d'inclusion des membres à son emploi.

### **Le Service des communications et du développement des effectifs**

Met en place une stratégie de marketing et de recrutement permettant d'atteindre les objectifs d'effectifs selon les normes de qualité reconnues par l'établissement.

### **Le Service d'animation et de développement pédagogiques**

Accompagne et soutient les départements et les enseignants dans la rédaction des plans-cadres et des plans de cours, dans une optique d'internationalisation des programmes, des approches, des objectifs, des contenus et des activités d'apprentissage.

### **Le Service de l'organisation scolaire**

Encourage, favorise, développe et gère des projets d'internationalisation du personnel du Cégep et des étudiants dans le cadre de stages, de mobilités de groupe ou individuelle de même que les projets d'internationalisation mettant en action les différents partenaires internationaux.

**Les porteurs de projets**

Servent le Cégep dans la dignité en étant conscients de leur rôle d'ambassadeur et de représentant de l'établissement.

**L'Association étudiante**

Est responsable d'accueillir les étudiants de toute origine de manière à créer un sentiment d'équité et d'inclusion.

**Aux personnes fréquentant le Cégep, le Centre d'études collégiales en Charlevoix ainsi que les autres constituantes (centres d'expertises) du Cégep**

Il leur importe de collaborer et de participer aux programmes d'internationalisation de l'établissement.